

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)**  
**160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY**

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du mercredi 04 juin 2025**

**DEL20250604\_061**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juin, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des fêtes à ARBUSIGNY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 28 mai précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

**Conseillers en exercice : 32**

**Présents : 23**

**ARBUSIGNY** : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

**ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME** : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

**LA MURAZ** : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

**MONNETIER-MORNEX** : Christophe AUGUSTIN, Ludovic WISZNIEWSKI ;

**NANGY** : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Denise FERNANDES ;

**PERS-JUSSY** : Dominique BRAND, David DE VITO, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;

**REIGNIER-ÉSERY** : Denise GERELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE

**SCIENTRIER** : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

**Pouvoirs : 4**

**Absents excusés avec procuration** : André PUGIN a donné procuration à Denise GERELLI-FORT ; Didier EISACK a donné procuration à Stéphanie LE MOAL ; Billy MARQUET a donné procuration à Lucas PUGIN ; Laurent CHIORINO a donné procuration à Christophe AUGUSTIN ;

**Absents excusés** : Anne-Marie LALLIARD

**Absents** : Sophie BIOLLUZ, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Valérie VACHOUX

**Secrétaire de séance** : Régine REMILLON

**DEL20250604\_061 - Contrat de transfert relatif aux autorisations d'urbanisme des communes membres de la CCA&S aux archives départementales de Haute-Savoie**

**Rapporteur : Madame Nadine PERINET, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente en charge de l'Aménagement du Territoire**

## **ANNEXE 2**

**VU** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment le titre IV ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-4-2 qui stipule qu'en dehors même des compétences transférées, il est possible à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, notamment pour l'instruction des décisions prise par le maire au nom de la commune ;

**VU** les articles L.422-1 et suivants, et R423-14 et suivants du Code de l'Urbanisme, qui prévoient que les communes membres peuvent charger l'EPCI d'instruire les demandes d'autorisations et les actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droit des sols ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2025-00021, en date du 28 mars 2025, relatif à l'approbation de la modification des statuts de la CCA&S dans leur dernière version en vigueur ;

**VU** les délibérations du Conseil Communautaire de la CCA&S n°2015-06-65 du 21 octobre 2015, n°2016-02-19 du 02 mars 2016, n°2017-02-21 du 05 avril 2017, n°2017-04-54 du 28 juin 2017, n°2017-05-72 du 20 septembre 2017, n°2021-08-087 du 6 octobre 2021, n°DEL20230315\_0036 organisant le fonctionnement et le financement du service commune d'urbanisme ;

**VU** la convention pour un service commun urbanisme entre la CCA&S et ses communes membres, ainsi que ses avenants n°1 et 2 ;

**VU** le contrat de transfert relatif aux autorisations d'urbanisme des communes membres de la CCA&S aux archives départementales de Haute-Savoie ;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des dispositions prises par la CCA&S dans le cadre légal susvisé, organisent le fonctionnement d'un service commun d'urbanisme dont la mission principale est de réaliser l'instruction des autorisations du droit des sols (IADS) ;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2022 la CCA&S s'est portée candidate pour l'expérimentation d'archivage électronique des permis de construire, d'aménager et de démolir ;

**CONSIDÉRANT** que cette phase de test est arrivée à son terme ;

**CONSIDÉRANT** que les archives départementales de la Haute-Savoie proposent de poursuivre cette démarche, par l'intermédiaire de conventions avec les communes et d'un contrat tripartite avec les communes membres et la CCA&S ;

**CONSIDÉRANT** que ce contrat rappelle les règles de gestion et le cycle de vie des archives, les modalités techniques et temporelles de transfert ;

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contrat de transfert relatif aux autorisations d'urbanisme des communes membres de la CCA&S aux archives départementales ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant légal, à signer les contrats correspondants pour chacune de ses communes membres.

La Secrétaire de séance  
Régine RÉMILLON

Pour ampliation conforme  
Le Président de Arve et Salève  
Communauté de Communes  
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire*  
*Transmis en Préfecture, le 05/06/2025*  
*Publié, le 05/06/2025*